

Paris, le 12 octobre 2022



## Culture non essentielle – Saison 2

**Nous appelons les artistes interprètes ou enseignant·es de la musique à se mobiliser partout en France durant la quinzaine du 17 au 28 octobre.**

Depuis des années, nos salaires stagnent ou reculent en raison de l'inflation. Aujourd'hui le sous-financement des structures musicales de spectacle ou d'enseignement accentue le phénomène en ayant désormais des conséquences de plus en plus larges et dramatiques.

Le ministère de la culture ne compense même pas l'inflation dans son budget 2023. Certaines collectivités font de même lorsqu'elles ne baissent pas carrément les subventions comme c'est déjà le cas des régions Grand-Est ou Auvergne-Rhône-Alpes.

Les structures elles-mêmes sont amenées à faire des choix : stagnation des salaires, annulations de concerts dans les salles qui font face à l'explosion des dépenses d'énergie, baisse des effectifs artistiques dans les orchestres au mépris des nomenclatures prévues par les compositeurs. Certaines structures vont jusqu'à fermer leurs portes à l'instar de plusieurs écoles de musiques ces derniers mois.

Si c'est une crise des salaires et de l'emploi pour les artistes, c'est aussi une crise du service public de la culture pour nos concitoyen·nes à qui moins de concerts ou moins de cours de musique sont proposés. Et cela touche toutes les esthétiques, qu'il s'agisse des musiques savantes et classique ou au contraire des esthétiques musicales les plus actuelles.

Parallèlement le gouvernement porte devant le parlement un projet de réforme des retraites et d'allongement des carrières parfaitement incompatible avec les conditions physiques d'exercice de nos métiers (sans parler du recul social qu'elle représente pour l'ensemble de la population).

Enfin, les artistes intermittent.es du spectacle comme l'ensemble des autres personnes en situation de précarité ont tout à craindre de la réforme de l'assurance chômage actuellement en discussion.

Mobilisons-nous toutes et tous pour :

**- Le refinancement de toutes les structures culturelles (ensembles musicaux, opéras, conservatoires, festivals, scènes de musiques actuelles...) en intégrant les effets de l'inflation, notamment sur l'énergie**

**- La ré-évaluation de tous les salaires et traitements des artistes interprètes ou enseignant.es de la musique sur la base de l'inflation réelle**

**- Le refinancement des fonds pour l'emploi « FONPEPS » (Petites salles, Tournées, Gip Cafés-Culture, Phono...)**

**- L'abandon des réformes des retraites et de l'assurance chômage avec le maintien des annexes VIII et X des intermittent.es du spectacle**

**- La revalorisation des carrières des enseignants artistiques dont le passage en catégorie A de tout.es les ATEA (Assistant·es Territoriaux d'Enseignement Artistique) et MI (Musicien·es Intervenant·es)**

Contacts pour la presse :

Philippe Gautier / 06 76 79 53 15 / philippe.gautier@snam-cgt.org

Karine Huet / 06 81 74 52 79 / karine.huet@snam-cgt.org